

À propos de votre réservation

Conditions de réservation

Pilots for hire/Reservierungs modalitäten/Reserverings voorwaarde

Versement d'un acompte de 30 %

Frais de dossiers : 20 €

Assurance annulation : 31 €

Pas de délai de 15 jours de rétraction pour les réservations effectuées sur le net.

- We require a reservation deposit of 30% + 20 € booking fee + 31 € cancellation insurance. Places are allocated in order of booking.

- Bei der Reservierung leisten Sie eine Anzahlung von 30 % + 20 € Bearbeitungsgebühr + 31 € Reiserücktrittsversicherung. Die Stellplätze werden in der Reihenfolge nach Eingang der Reservierung zugeteilt.

- Bij reservering dienen een aanbetaling van 30 % + 20 € administratiekosten te worden voldaan + 31 € annuleringsverzekering. De plaatsen worden toegekend in volgorde van registratie van de reserveringen.

Paiement

Payment/Zahlungs modalitäten/Betaling

Le solde de votre séjour sera exigé 15 JOURS AVANT votre arrivée, ainsi qu'un chèque de caution de 230 € + caution chien 30 €.

Un état des lieux sera effectué avant votre départ.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. Modalités de paiement : Espèces/chèque/CB/ANCV.

- Full payment is required 15 days before your arrival.

No reduction will be made for a late arrival or an early departure.

- Der Restbetrag Ihres Aufenthaltes wird 15 Tage vor Ihrer Ankunft benötigt.

Einer Reduzierung bei verspäteter Anreise oder verfrühter Abreise wird nicht stattgegeben.

- Het saldo van uw verblijf is vereist 15 dagen voor aankomst.

In het geval van verlate aankomst of voortijdig vertrek zal geen enkele korting worden verleend.

Annulation

Cancellation/Annullierung/Annulering

Une garantie annulation de 31 € vous est proposée. Cette garantie vous permet le remboursement de votre acompte. L'annulation de votre séjour doit nous être signalée avant le jour de votre arrivée par téléphone ou par courrier. En l'absence de message de votre part aucun remboursement ne sera effectué, et l'emplacement ou l'hébergement sera à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur votre contrat. Vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation (même en cas de cause grave). Seule la personne ayant réglé l'acompte recevra le remboursement et ceci par chèque ou virement bancaire.

- A guarantee 31 € cancellation is proposed to you. This guarantee allows you the refund (repayment) of your deposit (advance). Cancellation of your stay must be before indicated to us the day of your arrival by telephone or by mail. A sence of message from you no refund (repayment) will be location or I make, and accommodation (hosting) will be again available on the sale 24 hours after date arrived mentioned on your contract, and you will lose as a consequence (accordingly) the profit of your reservation (even in case of grave cause). Only the person having settled (adjusted) deposit (advance) will receive the refund (repayment) and this by check or bank transfer.

- Ein 31 € Rücktrittsversicherung angeboten wird. Diese Garantie können Sie eine Rückerstattung der Anzahlung. Die Stornierung Ihres Aufenthaltes müssen uns vor dem Tag der Ankunft per Telefon oder per E-Mail gemeldet werden. In Ermangelung einer Nachricht von Dir jede mögliche Rückerstattung durchgeführt werden, und die Lage oder Unterbringung wird zum Verkauf 24 Stunden nach der auf Ihrem Vertrag festAnreiseTages zur Verfügung, und Sie werden den Nutzen als Ergebnis

Ihrer Buchung zu verlieren (auch aus wichtigem Grund). Nur die Person, die die Ablagerung herrschen und erstatten es per Scheck oder Banküberweisung wird.

- Garantie 31 € annulering wordt u voorgesteld. Deze garantie kunt u de restitutie (terugbetaling) van uw aanbetaling (voorschot). De annulering van uw verblijf dient te worden aangegeven voor ons de dag van uw aankomst per telefoon of per mail. Geen bericht van u geen restitutie (terugbetaling) zal worden gemaakt, en de plaats of de accommodatie (hosting) zal weer beschikbaar op de verkoop 24 uur na de datum van aankomst in uw contract en u verliest als gevolg (dus) de winst van uw reservering (zelfs in geval van een ernstige oorzaak). Alleen degene die het geregeld (aangepast) de aanbetaling (voorschot) ontvangt de restitutie (terugbetaling) en dit door middel van een cheque of bankoverschrijving.

Arrivée/Départ

Arrival-Departure/Ankunft-Abreise

La remise des clés se fera dès lors que la location sera libre et nettoyée au plus tôt à 16h. Le départ doit s'effectuer au plus tard avant 10h.

Le nettoyage est à la charge du locataire. Les locations doivent être laissées en parfait état à l'intérieur et aux abords immédiats. Les draps et le linge de toilette ne sont pas fournis. Couettes et oreillers fournis.

- You may arrive after 16h. All departures must be before 10h.

- Die Ankunft kann ab 16 Uhr mittags erfolgen. Die Abreise muss vor 10 Uhr mittags stattfinden.

- Aankomst is mogelijk vanaf 16 uur. Men dient voor 10 uur te vertrekke.

Conditions administratives

Plots for hire/Aankomst-Vertrek

Présentation d'une pièce d'identité. Assurance responsabilité civile obligatoire.

Règlement intérieur

Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, et séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping du Mas de la Plage implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Formalités de police

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable présenter au gestionnaire ou son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.

Installation

La tente ou la caravane et le matériel y afférant doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

Bureau d'accueil

Ouvert de 8h00 à 20h00. On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un livre de réclamations ou une boîte spéciale destinée à recevoir les réclamations est tenu à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

Nouvelles dispositions

Port du bracelet permanent obligatoire (selon les dispositions 2008).
Shorts de bains interdits à la piscine.

Redevances

Les redevances sont payées au bureau d'accueil le jour de l'arrivée. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain. Les usagers du terrain de camping sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leurs redevances restant dûes.

Bruit et silence

Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Le silence doit être total entre 23h00 et 7h00.

Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit peut être tenu d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et/ou installations du terrain de camping. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/heure. La circulation est interdite entre 23h00 et 7h00. Un seul véhicule ne sera admis par emplacement. Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les abris de camping, ne doit pas, en outre, entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les "caravaniers" doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge se fera le cas échéant au séchoir commun. Cependant, il est toléré jusqu'à 10 heures à proximité des abris, à la condition qu'il soit très discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

Règlement intérieur (suite)

Sécurité

a) Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

b) Vol

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

Jeux

Aucun jeu violent, ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Une redevance, dont le montant sera affiché au bureau, pourra être due pour le "garage mort".

Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le mas de la Plage. Le médiateur «droit de la consommation» ainsi proposé est MEDICYS. Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.medicys.fr;

- ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice - 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris.